

## ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

**Madame, Monsieur,**

En raison du contexte actuel, je vous informe que les **réinscriptions** à l'Ecole de Musique Intercommunale d'ARCHE Agglo pour l'année scolaire 2020-2021, se dérouleront uniquement par voie postale ou par courrier électronique.

Nous vous informons que suite à la perturbation des cours de cette année, une réduction de 15 % sera appliquée sur le montant total de votre cotisation pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des tarifs pour l'année à venir (cf. feuille ci-jointe).

**Toute inscription engage le paiement de l'année entière.**

**Le 1<sup>er</sup> règlement de 25 % se fera lors de l'inscription (l'encaissement pourra se faire début septembre sur demande)**

**Le règlement du solde de 75 % devra nous parvenir avant le 30 novembre 2020.**

**Le paiement de la totalité de l'année est possible en un seul règlement à joindre au dossier d'inscription.**

**Les règlements se feront uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.**

Pièces à fournir pour votre inscription :

- la fiche de demande d'inscription
- le formulaire d'autorisation de droit à l'image d'autrui
- l'attestation de la CAF du Quotient Familial ou votre avis d'imposition 2019 (revenus 2018), en cas de non justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué .

L'envoi des pièces de votre dossier se fera par courrier postal à :

ARCHE Agglo-BP103-07305 Tournon sur Rhône Cedex

ou par mail à : Sandrine Pascal : [s.pascal@archeagglo.fr](mailto:s.pascal@archeagglo.fr).

A réception de votre dossier complet un échéancier vous sera transmis.

Votre inscription ne sera définitive qu'à réception du 1<sup>er</sup> règlement de 25 % demandé (ou de la cotisation annuelle)

**Dans le cas où l'inscription ne nous est pas parvenue le lundi 22 juin, votre place sera considérée comme vacante et sera attribuée à de nouveaux élèves.**

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement et vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, mes salutations distinguées.

Françoise GREVE  
Directrice Ecole de musique

